

10 fév 2023 -16:21

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2023

Covid-19 : fixation d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins pour 2023

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger le système des honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins Covid-19 jusqu'à la fin 2023.

Pendant la pandémie de Covid-19, la plupart des vaccins ont été administrés dans des centres de vaccination. Depuis le 18 juillet 2022, les prestataires de soins de première ligne sont également encouragés à préparer, délivrer et administrer les vaccins Covid-19 en cabinet, en pharmacie ou au domicile du patient.

Dans ce contexte, l'arrêté royal du 6 décembre 2022 prévoit des honoraires pour les médecins, le personnel infirmier, les sages-femmes et les pharmaciens. Cet arrêté royal a cessé d'être en vigueur le 31 décembre 2022. Le présent projet prévoit une prolongation de la mesure jusqu'au 31 décembre 2023.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be